

Déterminer les risques considérés

(Étape 3.1 – Identification des risques)



La détermination des risques devant être considérés constitue la dernière action à réaliser en vue de compléter l'étape de l'identification des risques de sinistre présents sur le territoire. Elle consiste à évaluer les interactions entre les aléas potentiels (répertoriés à l'[action 6](#)) et les éléments du milieu qui y sont vulnérables, et donc susceptibles de subir les effets de leur manifestation (indiqués à l'[action 7](#)). Le seul fait d'observer qu'il est possible que la manifestation d'un aléa puisse entraîner des conséquences sur les éléments qui y sont exposés résultant de leur vulnérabilité conduit à identifier un risque de sinistre.

L'information recueillie dans l'onglet « 5 à 9 » de l'[Outil de saisie et d'analyse de données à l'intention du milieu municipal](#) permet de déterminer les risques de sinistre présents sur le territoire. Elle peut également faciliter l'établissement d'un énoncé de risque pour chacun d'eux. L'annexe 1 de l'[Outil](#) peut être utilisée pour consigner les énoncés de risque établis (l'utilisation de cette annexe est facultative, car l'objectif de l'action 8 consiste avant tout à prendre conscience des risques de sinistre présents sur le territoire en vue de la réalisation des étapes subséquentes de la démarche).

L'énoncé de risque décrit l'aléa en cause, les éléments exposés qui sont vulnérables à celui-ci et les conséquences possibles de cette interaction.

OÙ CONSIGNER L'INFORMATION?

La détermination des risques de sinistre devant être considérés dans la démarche peut être effectuée dans l'onglet « 5 à 9 » de l'[Outil de saisie et d'analyse des données à l'intention du milieu municipal](#) (voir action 8 placée approximativement au centre de la page). Un risque de sinistre peut être rapporté à l'aide du menu déroulant s'affichant lorsque l'on clique dans les cellules de la ligne associée à l'action 8.

Le tableau ci-dessous illustre, à l'aide d'un exemple, l'exercice qui doit être réalisé. On constate que des risques de sinistre sont présents sur le territoire, puisque des aléas potentiels ont été identifiés et que des éléments vulnérables du milieu sont exposés à chacun de ceux-ci.



Déterminer les risques considérés

(Étape 3.1 – Identification des risques)

ACTION 6 - Identification et caractérisation des aléas	Inondation majeure (rivière Bleue)	Glissement de terrain	Accident industriel (usine)
ACTION 5 - Caractérisation du milieu			
Population (secteurs)			
Secteurs à forte concentration de population, à forte présence de jeunes, de personnes âgées ou à mobilité réduite et de minorités linguistiques, défavorisés ou d'immeubles à logements multiples, etc.			
Arrondissement de Sainte-Madeleine (secteur à forte densité)	Élément exposé moyennement vulnérable	Élément non exposé à l'aléa	Élément non exposé à l'aléa
Quartier du Parc (secteur à logements multiples et défavorisé)	Élément exposé fortement vulnérable	Élément non exposé à l'aléa	Élément non exposé à l'aléa
Secteur situé entre la 2 ^e Rue et la 3 ^e Rue (secteur urbanisé)	Élément non exposé à l'aléa	Élément exposé moyennement vulnérable	Élément non exposé à l'aléa
Quartier Saint-Paul (secteur à logements multiples regroupant plusieurs personnes âgées et à mobilité réduite)	Élément exposé peu vulnérable à l'aléa	Élément non exposé à l'aléa	Élément exposé fortement vulnérable
ACTION 8 - Détermination des risques	Présence d'un risque de sinistre	Présence d'un risque de sinistre	Présence d'un risque de sinistre

Concrètement, ces renseignements permettent de formuler les énoncés de risques ci-dessous.

- Un risque de sinistre est présent puisqu'il est possible qu'une crue de la rivière Bleue se produise et provoque l'inondation de l'arrondissement de Saint-Madeleine (secteur à forte densité), ainsi que des quartiers du Parc (secteur à logements multiples et défavorisé) et Saint-Paul (secteur à logements multiples regroupant plusieurs personnes âgées et à mobilité réduite), cause des blessures physiques et psychologiques ainsi que des dommages aux résidences et nécessite le déploiement de mesures d'intervention adaptées, compte tenu des secteurs touchés.
- Un risque de sinistre est présent puisqu'il est possible qu'un glissement de terrain survienne dans le secteur urbanisé entre la 2^e Rue et la 3^e Rue et cause des décès ou des blessures ainsi que d'importants dommages aux résidences.
- Un risque de sinistre est présent puisqu'il est possible qu'un accident industriel mettant en cause des matières dangereuses survienne à l'usine et cause des décès ou des blessures ainsi que des dommages aux résidences du quartier Saint-Paul (secteur à logements multiples regroupant plusieurs personnes âgées et à mobilité réduite).